Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20240314-FON2024\_26-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024



## Département de l'AIN

-----

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

\_\_\_\_

Canton de MIRIBEL

II de MIKIBEL

Commune de BEYNOST

02 2024 26

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du</u> : 14 mars 2024 <u>Convocation du</u> : 07 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

URBANISME-FONCIER : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de servitudes entre la commune et ENEDIS pour le remplacement de câbles électriques souterrains

<u>Présents</u>: Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie Brelot, Sébastien Renevier, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

### Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

#### Absents:

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

#### Secrétaire de Séance :

Elodie Brelot.

Accusé de réception en préfecture 001-210100434-20240314-FON2024\_26-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

ENEDIS sollicite la commune de Beynost afin de réaliser des travaux sur le domaine public, sur la parcelle AD 152 située avenue du Mont à Beynost.

Des câbles électriques souterrains doivent être remplacés sur une longueur de 2 X 40 mètres de long. Ces travaux nécessitent la réalisation d'une tranchée de 2 mètres de large.

Madame le Maire ne disposant pas de la délégation lui permettant de donner son accord pour l'exécution de ces travaux, le Conseil Municipal est sollicité à cet effet pour permettre à Madame le Maire de signer la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**AUTORISE** le remplacement de câbles électriques souterrains par la société ENEDIS, sur la parcelle AD 152, située avenue du Mont – 01700 Beynost

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir, passée entre ENEDIS et la commune, ainsi que tous documents afférents.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Caroline TERRIER, Maire de Beynost